

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°29/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD
Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	7	0	0

Objet : Demande de subvention LEADER « Demande de subvention APPR »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président explique que dans le cadre des travaux d'élargissement de l'A75, un appel à projet a été lancé par la chambre d'agriculture dans le cadre général du principe « éviter – réduire – compenser (ERC) ». Cet appel à projets permettra notamment :

- de soutenir des projets collectifs favorables à l'économie agricole ajoutée,
- d'encourager des projets agricoles collectifs innovants pour le territoire,
- d'encourager des projets agricoles collectifs prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques,

Le Président explique qu'un premier dossier au titre de l'appel à manifestation d'intérêt a été déposé par le SEAT. Ce dossier comprenait des investissements pour la création de la ferme agroécologique expérimentale dont l'étude de faisabilité est en cours.

Le Président précise que le dossier a été retenu et il propose de déposer la demande de financement finale. Il explique que le projet est en cours de chiffrage mais propose de déposer une demande de subvention à hauteur maximale de 80 000€ et de solliciter le fonds de compensation agricole à hauteur de 80%.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du fonds de compensation agricole APRR dans le cadre de la création de la ferme maraîchère expérimentale de l'Écopôle du Val d'Allier,
- **D'approuver** la prise en charge par de l'autofinancement SEAT du reste à charge de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

